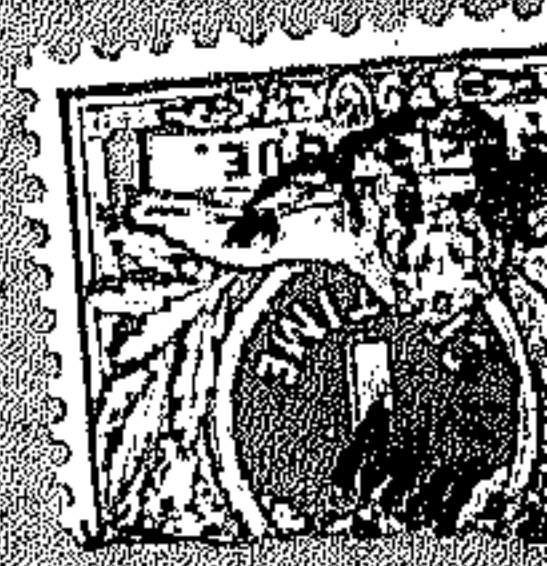


LES

FORTIFICATIONS



DE LA MEUSE

par le Général BRIALMONT.



BRUXELLES

IMPRIMERIE & LITHOGRAPHIE J. CORNÉ

Place du Marché du Parc, 12.

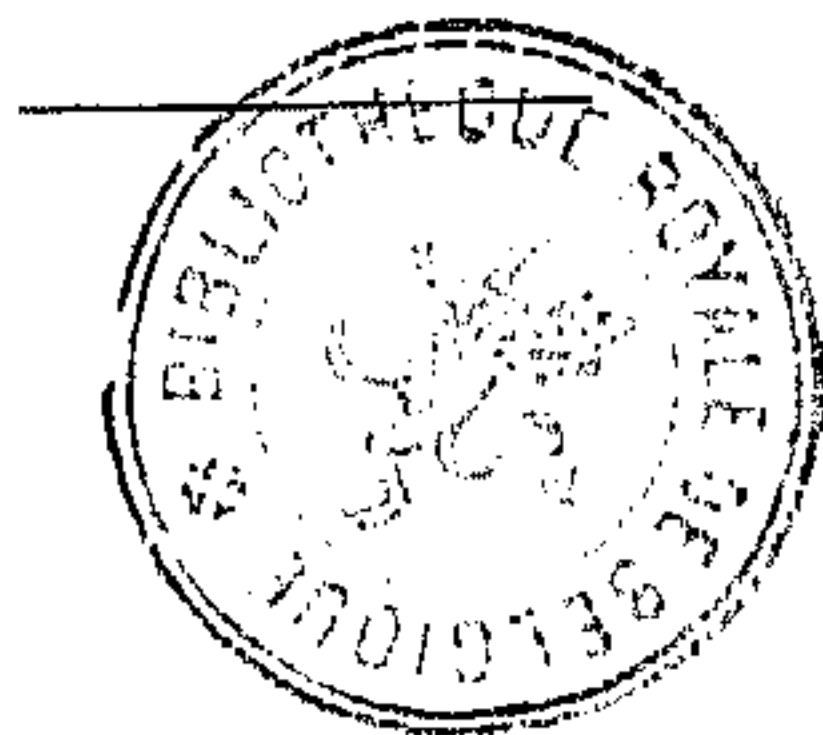
—  
1887.

LES  
FORTIFICATIONS  
DE LA MEUSE

par le Général BRIALMONT.

---

(Extrait de la BELGIQUE MILITAIRE.)



BRUXELLES  
IMPRIMERIE & LITHOGRAPHIE J. CORNÉ  
Place du Marché du Parc, 12.

—  
1887.

LES  
FORTIFICATIONS  
DE LA MEUSE

par le Général Brialmont.



I

La question de la fortification de la Meuse qui paraissait si simple, si évidente et d'une solution si facile, il y a peu de jours encore, se complique et s'obscurcit depuis que les passions et les préjugés ont fait perdre de vue le grand but national que l'on poursuit.

Les journaux de Liège qui d'abord avaient accueilli avec joie l'annonce que les vieilles, impuissantes et dangereuses fortifications de leur ville allaient être démolies et remplacées par une ceinture de forts assez éloignés pour mettre les habitants à l'abri du bombardement (1) se sont

---

(1) Pour fournir une preuve de ce fait, il suffit de comparer le langage actuel des journaux de Liège à celui qu'ils tenaient au mois de décembre dernier.

On lisait alors dans une correspondance du *Journal de Liège*:

« Il me paraît que la question des fortifications de la Meuse se posera inévitablement. C'est à ce moment que les Liégeois feront bien de demander que les travaux soient importants et éloignés du centre de leur riche bassin industriel. Il ne dépend pas d'eux de supprimer la valeur stratégique des hauteurs qui dominant le confluent de la Meuse et de l'Ourthe, et il ne leur reste, en vue de cette éventualité qu'à demander, comme l'on fait les Anversois, une enceinte éloignée.

rangés tout à coup de l'avis de M. Frère-Orban qui a qualifié ces nouveaux ouvrages *d'inutiles, d'inefficaces et de dangereux*. Poussant même plus loin que ne le désire, sans doute, l'honorable représentant de Liège, ils cherchent à organiser contre le projet du gouvernement une manifestation analogue à celle qui fut si fort blâmée lorsque, en 1862, une partie de la population d'Anvers protesta, dans des meetings turbulents, contre l'érection de la citadelle du Nord et l'établissement des servitudes intérieures. Ils engagent, en effet, les communes suburbaines de Liège à suivre l'exemple du Conseil communal de Montegnée qui « se ralliant aux considérations contenues dans le discours de M. Frère-Orban, » proteste contre le projet de fortification de la vallée de la » Meuse. »

---

» Il est plus que probable que la seule construction de cette enceinte suffira à écarter le danger; inutile de dire que le fait d'être préservé d'une invasion nous rembourserait et bien au delà tous nos sacrifices avec les intérêts. »

Simultanément la *Meuse* publiait un article sur le même sujet dont nous signalons l'extrait que voici :

« Nous sommes tout à fait de l'avis de M. Beernaert; nos deux citadelles, telles qu'elles existent aujourd'hui, constituent un véritable danger, et des plus graves, pour notre ville. Ce qui est surprenant, c'est que la population ne s'en émeuve pas. Elle a oublié les terribles bombardements qui, sous Louis XIV et sous la République, ont détruit plusieurs quartiers de foud en comble. Il importe de prévenir de nouvelles catastrophes du même genre. C'est à quoi le génie militaire a songé, en proposant de supprimer nos vieilles forteresses pour en établir de nouvelles, nécessaires à la défense du pays, à une plus grande distance de notre cité.

Ajoutons que plus récemment le conseil communal de Liège a fait une pétition dans le même sens. Il est à supposer qu'il n'a pas changé d'avis comme les journaux cités plus haut.

Dans cette levée de boucliers, c'est surtout le *Journal de Liège* qui se distingue. Il nous prend personnellement à partie dans une série d'articles dont chaque ligne trahit l'inspiration. On y dit que nous sommes « un ingénieur de l'esprit le plus mobile qui, dans ses nombreux écrits, a soutenu tour à tour, avec une verve égale, le pour et le contre sur les sujets militaires les plus essentiels ». Ce reproche nous est adressé parce que nos premiers écrits sur la fortification et la défense des États, qui datent de 1850, ne sont pas en tous points d'accord avec les derniers qui viennent seulement de paraître. Or, ces variations ou plutôt ces transformations de vues, on les trouvera chez tous les écrivains militaires qui, depuis quarante ans, ont eu à tenir compte des progrès de l'armement, de l'accroissement énorme des armées permanentes et des profondes modifications qu'a subies la carte de l'Europe occidentale.

Est-ce que le général Eenens, le principal allié de M. Frère dans sa campagne contre les fortifications de la Meuse, n'a pas varié sur cette importante question, lui qui, en 1846, regrettait que Liège n'eût pas un développement d'ouvrages qui permît d'y établir une garnison forte de 10 à 12 mille hommes; lui si grand partisan de la *concentration* des forces, en 1882, qui trente-six ans auparavant voulait conserver toutes les places aujourd'hui démolies à savoir Nieuport, Ypres, Menin, Audenaerde, Ostende, Mons, Ath, Charleroi, Tournai, l'enceinte de Namur, la citadelle de Gand et le fort de Dinant ?

Nous n'avons donc pas à nous défendre d'avoir varié avec

les événements et les circonstances. On nous désobligerait même si l'on disait que nous sommes restés, depuis un quart de siècle, immuable dans nos idées. Le lieutenant-général de 1887 a acquis par des études et des travaux non interrompus, le droit de corriger les productions du sous-lieutenant de 1850. Ceux-là, seuls, qui n'écrivent point ou qui n'ont fait qu'un livre, échappent au facile mais injuste reproche de changer parfois d'avis.

Nous n'avons pas non plus à nous défendre contre les attaques véhémentes et les lourdes plaisanteries du *Journal de Liège* qui nous appelle *Pontife, Grand-Prêtre, ballon gonflé de gros mots qui ne cachent qu'une vanité ridicule,* auteur qui se livre à des parades de foire les plus bouffonnes et qui falsifie des discours pour exposer ses adversaires à l'indignation ou à la risée publique, imputation calomnieuse dont on a voulu nous charger à la Chambre, en 1882, et qu'ont relevée aussitôt plusieurs orateurs. Tristes personnalités qu'inspire le dépit à ceux qui, dans une discussion sérieuse, n'ont pas de bons arguments à faire valoir.

Nous ne relèverons dans les articles du *Journal de Liège*, que la phrase où il nous accuse « d'avoir commis des erreurs inconcevables, qui sont patentes et ont coûté des millions au pays. » Pour justifier cette grave accusation, il prétend que nous avons placé, en 1860, les 8 premiers forts d'Anvers à 2,500 mètres de l'enceinte et qu'après 1870, alors que les canons rayés étaient introduits depuis longtemps dans les parcs de siège, nous avons encore placé à peu près à la même distance les forts de Merxem, de Zwyndrecht et de Cruybeke.

Cette accusation a déjà été lancée contre nous, en 1883, dans une note jointe à la reproduction, sous forme de brochure, de deux discours de M. Frère-Orban.

Nous y avons répondu alors en faisant observer :

1° Que les forts construits en 1860 ne sont pas à 2,500 mètres de l'enceinte mais bien à des distances variant entre 2,900 et 4,500 mètres;

2° Que les forts de Merxem, Zwyndrecht et Cruybeke ne sont pas à *peu près* à cette même distance de 2,500 mètres mais bien, le premier à 3,800 mètres (parce qu'il devait former le prolongement de la ligne des forts de 1860), le deuxième à 6,000 mètres et le troisième à 5,800 mètres (1) c'est à dire à une distance supérieure à celle où se trouvent les nouveaux forts de Metz et la plupart des ouvrages détachés de Toul, Langres, Epinal, Lille, Cologne et Rome, construits depuis 1870.

On devrait bien, avant de nous critiquer sur de pareils sujets, se donner au moins la peine de jeter les yeux sur nos plans.

Pour en revenir aux travaux de la Meuse, ce n'est pas avec moins de passion et de légèreté qu'on juge ces travaux, dont on cherche à faire un épouvantail, en affirmant qu'ils conduiront à l'abandon du système de concentration adopté en 1859; qu'ils affaibliront notre armée par la dissémination des forces, que loin de préserver les villes de Liège et de Namur

---

(1) Distances comprises entre les fronts de tête de ces forts et le vieil arsenal de guerre qui marque l'extrémité sud de la ville.

des horreurs du bombardement, ils les y exposeront sûrement et qu'ils auront, en outre, pour résultat fâcheux de nous brouiller avec l'un ou l'autre de nos puissants voisins.

Des journaux et des hommes politiques qui ont accueilli, les uns avec un sentiment de vif patriotisme, les autres avec un sentiment de patriotisme résigné, le projet soumis en ce moment à la Législature, nous engagent à réfuter ces critiques. Nous croyons devoir répondre à cet appel, dans l'intérêt de l'œuvre patriotique que veut accomplir le gouvernement. C'est à regret, toutefois, que nous nous chargeons de cette tâche, qui, dans les autres pays, est épargnée aux ingénieurs militaires dont le gouvernement adopte les plans. On comprend dans ces pays qu'une discussion publique de questions intéressant la défense nationale peut présenter de sérieux inconvénients et même des dangers. Nous n'en sommes pas là, malheureusement ! (1)

## II

Les journaux de l'opposition qui examinent sans passion

---

(1) Voici un exemple frappant de la manière dont on agit en ces matières dans les autres pays : Il y a quelques semaines au moment où la guerre parut près d'éclater, une firme allemande de Cassel publia une carte du théâtre présumé du conflit. Le *Journal de Liège* demanda 4,000 exemplaires de cette carte pour la donner en supplément. La maison de Cassel n'avait aucune attache officielle ; cependant, avant de traiter cette simple affaire de commerce, elle s'enquit auprès du grand état-major à Berlin si



et sans parti pris les questions militaires n'ont pas cru pouvoir déclarer *inutiles, inefficaces et dangereux* des projets approuvés par une commission composée des lieutenants-généraux et des commandants de division de l'armée belge (que le *Journal de Liège* appelle dédaigneusement des *généraux anonymes*). Telle a été l'attitude de l'*Étoile*, de la *Gazette*, de l'*Opinion*, du *Précurseur*, de la *Chronique*, des *Nouvelles du Jour*, de la *Nation* et de la *Flandre libérale*. Certains toutefois, ne sont pas éloignés de croire que les têtes de pont de la Meuse affaibliront l'action de l'armée belge parce qu'ils confondent ces *têtes de pont* avec des *camps retranchés* dont la défense exige de très fortes garnisons. L'un d'eux, la *Flandre libérale*, a été ainsi porté à croire que nous nous contredisons parce que, d'une part, nous soutenons que les

---

elle pouvait y donner suite, et elle ne le fit qu'avec son consentement (*Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, 15 mars 1887.)

A cet exemple, nous opposerons l'extrait suivant de la *Gazette de Liège* du 15 mars 1887.

« Les nouvelles dépenses (pour la Meuse) ne doivent être approuvées que si elles sont nécessaires, c'est à dire si, dans l'hypothèse d'une invasion étrangère *l'intégrité de notre territoire, notre indépendance, notre existence même peuvent éventuellement en dépendre ! ET CELA NE SUFFIT POINT !* il faut, de plus, que les dépenses ne soient pas hors de proportion avec les ressources limitées de notre petit pays, l'opinion publique étant résolument hostile à tout vote de nouveaux impôts comme à toute augmentation du contingent. »

Espérons que le public, dont ce journal prétend connaître l'opinion, aura plus de patriotisme qu'il ne lui en suppose et croira *qu'il suffit* pour faire voter les travaux de fortification de la Meuse, qu'ils soient nécessaires pour garantir l'indépendance du pays et l'intégrité du territoire.

têtes de pont de Liège et de Namur ne sont pas des *camps retranchés* et que, d'autre part, nous disons que l'armée s'appuiera sur ces têtes de pont pour défendre tous les passages de la Meuse.

Puisque nos explications antérieures ont laissé subsister du doute sur la différence très réelle qui existe entre un *camp retranché* et une *tête de pont*, et que la confusion d'idées qui en est résultée sert à justifier le reproche que nous font nos adversaires de vouloir affaiblir l'armée en la disséminant sur la Meuse, expliquons-nous de nouveau et plus clairement s'il se peut.

Un *camp retranché* est un dispositif composé d'une enceinte fortifiée, et d'une ceinture de forts assez éloignés pour mettre la ville à *l'abri du bombardement*. Cette condition s'impose parce que dans l'enceinte se trouvent les magasins d'armes, de munitions, de vivres, d'objets d'habillement et d'équipement, les arsenaux, les ateliers de confection et les autres établissements nécessaires pour permettre à une armée en campagne de s'y retirer soit pour se refaire et reconstituer ses approvisionnements, soit pour y attendre des secours ou une occasion favorable de reprendre l'offensive.

Une *tête de pont* n'a pas tous ces dépôts ni tous ces établissements. Ce n'est qu'une ceinture d'ouvrages établis en avant d'un ou plusieurs ponts et permettant à une armée en campagne soit de déboucher d'une rive sur l'autre en présence de l'ennemi, soit d'opérer sa retraite, en cas d'échec, sans courir le danger d'être acculée à la rivière et obligée

de mettre bas les armes. Pour que ces ouvrages détachés remplissent leur destination et mettent les ponts à l'abri des feux de l'artillerie de campagne, il suffit qu'ils se trouvent à 3,000 ou 3,500 mètres des débouchés de ces ponts.

La ville qui forme le noyau de la tête de pont n'ayant ni grands magasins, ni arsenaux, ni rien de ce qu'il faut pour soutenir un long siège, ne doit pas nécessairement, au point de vue de l'intérêt militaire, être mise à l'abri du bombardement. Cette condition n'est importante qu'au point de vue de l'intérêt civil.

On peut également, avons-nous dit, utiliser les têtes de pont comme *pivots de manœuvre*, c'est à dire y appuyer l'une ou l'autre aile d'une armée chargée de défendre les passages du cours d'eau ou obligée de recevoir la bataille à proximité des forts.

Dans ces deux circonstances, la sécurité de la tête de pont est assurée par sa garnison ordinaire.

Il ne faut donc pas être un « *Casuiste militaire* » pour soutenir que Liège et Namur ne seront pas et ne doivent pas être des *camps retranchés*.

Sur ce point nous partageons encore l'avis que nous avons émis en 1872, et que M. Frère a cité dans son dernier discours. Cet avis portait sur un plan de *camp retranché* de Namur comprenant plusieurs grands forts d'une importance égale à ceux d'Anvers.

### III

Abordons maintenant les objections qui ont été faites au

projet du gouvernement, et tout d'abord, écartons celle qui s'appuie sur l'assertion que la Meuse n'a pas d'importance stratégique. Cette assertion est, en effet, aussi peu justifiée que le serait celle, qui déclareraient inutiles les forteresses de Paris, Cologne, Metz et Strasbourg.

Examinons, seulement, si l'importance stratégique de la Meuse est assez grande pour que la Belgique consacre à la défense de ce fleuve une somme qui s'élèvera à 26 ou 28 millions, suivant que Namur recevra une tête de pont ordinaire ou une tête de pont assez vaste pour mettre la ville à l'abri du bombardement.

De l'ensemble des faits et des témoignages que nous avons exposés en 1882, dans notre livre intitulé : *Situation militaire de la Belgique*, et de ceux qu'a produits M. le général Pontus, dans sa réponse à l'honorable M. Frère, il résulte clairement qu'il peut y avoir et qu'il y aura vraisemblablement des circonstances où, dans une guerre entre la France et l'Allemagne, l'un des belligérants aura intérêt à diriger une partie de ses forces par la vallée de la Meuse.

Or, nous devons défendre notre neutralité, les armes et non un traité à la main. C'est un devoir qui nous a été imposé par les puissances garantes de cette neutralité et qui se trouve inscrit dans une demi-douzaine de protocoles de la conférence de Londres. Si nous ne remplissons pas ce devoir ou si, en d'autres termes, la Belgique ne constituait pas une barrière protégeant *efficacement* une partie des frontières de l'Allemagne et de la France, nous cesserions d'être utiles à ces États. On soutiendrait que nous sommes un danger et, après la

guerre, nos riches provinces deviendraient la proie du vainqueur. Cela nous a été dit sur tous les tons. Récemment encore, une revue monarchique française (1) s'exprimait dans les termes suivants : « Il faut que les Belges défendent » leur *neutralité* avec autant d'énergie qu'ils défendraient » leur *indépendance*. Il faut qu'ils se fassent exterminer plutôt que de souffrir qu'une armée prussienne traverse leur territoire ; car si par suite de la molle défense des Belges un corps français était écrasé, les Belges paieraient plus tard les suites de ce que l'on pourrait appeler *une félonie*. »

Des avertissements en termes plus modérés, mais non moins formels, nous ont été donnés par des journaux allemands.

Il est donc certain que la Belgique a aujourd'hui pour devoir principal de défendre sa *neutralité*. Or, la Commission de 1859, qui a proposé le système de défense actuel, n'a considéré que le cas d'une attaque *directe*, ayant pour objectif la conquête du pays. C'est pourquoi elle s'est contentée de maintenir sur la Meuse les forts de Liège et de Namur qui, du reste, à cette époque, étaient encore en état de se défendre et de disputer à l'ennemi le passage du fleuve.

La Commission de 1859 se trouvait en présence d'une situation extérieure bien différente de celle qu'ont créée la transformation de la Prusse en un puissant empire, la suppression de la Confédération germanique, l'amoindrissement de la France et l'énorme accroissement des armées continen-

---

(1) *Revue du Monde catholique*. — mars 1887.

tales. Cet accroissement a réduit, dans une proportion inquiétante pour nous, l'importance de l'armée anglaise, dont le concours, alors certain, a été une des principales raisons qui ont déterminé le choix d'Anvers comme base d'opération et réduit de notre défense nationale.

N'est-il pas évident qu'une situation si profondément modifiée exige une modification correspondante dans les moyens de défense? On a eu tort, par conséquent, de prétendre en 1881 et 1882 qu'il fallait maintenir le système de concentration tel qu'il a été adopté par les Chambres en 1859, et d'annoncer qu'on voulait, non raser, mais simplement conserver et améliorer les fortifications de Liège et de Namur. Cette décision était, en effet, inadmissible parce que les fortifications dont il s'agit, quelques modifications qu'on y eût apportées, n'auraient pu être défendues avec succès, étant dominées par des hauteurs d'où l'artillerie à longue portée de nos jours eut plongé les remparts et fait brèche aux revêtements.

Si la Commission de 1859, qui jugeait nécessaire d'avoir des têtes de pont sur l'Escaut et sur la Meuse, pouvait être reconstituée aujourd'hui, elle déciderait certainement qu'il y a lieu de construire à Liège et à Namur des têtes de pont plus vastes pouvant résister à la nouvelle artillerie. Or, les traités d'art militaire et de fortification démontrent, comme nous l'avons dit plus haut, que pour satisfaire à cette condition, une tête de pont permanente doit avoir une profondeur de 3,000 à 3,500 mètres.

Les ouvrages proposés par nous, en 1880 et 1882, se trou-

vaient à cette distance. On a voulu, depuis lors, qu'ils missent Liège et Namur à l'abri du bombardement et que, par conséquent, ils fussent établis à 6,000 mètres au moins des limites de ces villes.

L'on ne peut donc pas soutenir que le projet du gouvernement est contraire au plan de concentration de la Commission de 1859, puisque ce plan comporte des têtes de pont sur la Meuse et qu'Anvers reste la base d'opération et le réduit de la défense nationale.

Ceux qui prétendent que la création de deux têtes de pont à Liège et à Namur conduira fatalement à la *dissémination* des forces défensives, reconnaîtront loyalement leur erreur s'ils veulent bien suivre notre démonstration avec l'unique désir d'être éclairés.

#### IV

La Commission de 1859 a voté : 1° la création d'une grande position défensive à Anvers ; 2° le maintien des places de Diest, Termonde, Ostende et Charleroi et des citadelles de Gand, Tournai, Namur et Liège.

Voulant, avec raison, pousser plus loin l'application du principe de la concentration des forces, admis par la Commission, un cabinet libéral fit démolir, en 1861, Charleroi, et en 1870 la citadelle de Gand, un cabinet catholique, en 1873, la citadelle de Tournai et la place d'Ostende. D'après

les tableaux officiels, ces ouvrages exigeaient pour leur défense :

	Charleroi	2,598	hommes	et	192	bouches à feu ;
la citadelle de Tournai	2,453	—	408	—		
	Ostende	4,783	—	283	—	
la citadelle de Gand	2,585	—	81	—		
	Total	<u>12,419</u>	—	<u>584</u>	—	

Nous avons donc aujourd'hui 12,400 hommes en plus à l'armée de campagne que n'en comportait le plan de *concentration* de 1859.

A ce chiffre, ajoutons les garnisons de défense des forts actuels de Liège et de Namur, à savoir : 8 bataillons et 8 batteries de siège, ou 8,800 hommes, et nous aurons un total de 21,200 combattants dont on pourra disposer pour les nouvelles têtes de pont de Liège et de Namur, sans diminuer l'effectif des forces que la Commission de 1859 affectait à l'armée en campagne.

On objectera peut-être que la place d'Anvers ayant été complétée, depuis lors, par la construction de nouveaux forts, sa garnison devra être renforcée d'environ 5,000 hommes, mais cet accroissement est notablement inférieur à celui qu'a reçu l'armée par suite de l'élévation du contingent, qui n'était, en 1859, que de 10,000 hommes et qui est aujourd'hui de 13,300.

Pour soutenir que nous préconisons, en ce moment, un système de *dissémination*, il faudrait donc prouver que 21,200 hommes ne suffisent pas pour assurer la sécurité des nouvelles têtes de pont de Liège et de Namur.



Or, Liège aura 6 petits forts et 6 batteries intermédiaires permanentes; Namur (1) 5 petits forts et 4 batteries intermédiaires. Chaque fort exigeant pour sa défense 1 compagnie d'infanterie et 1 batterie de siège, et chaque batterie intermédiaire 1 peloton d'infanterie et une 1/2 batterie de siège; il s'ensuit que les ouvrages des deux têtes de pont n'immobiliseront qu'un effectif total de 4 bataillons et de 16 batteries de siège, soit 6,600 hommes. Il faudrait, en outre, à Liège et à Namur une réserve mobile pour maintenir l'ordre à l'intérieur, pousser des reconnaissances au loin et surveiller les intervalles les plus menacés. On affecterait à ce service, dans chaque place, un régiment d'infanterie, ce qui porterait l'effectif total des deux garnisons de 6,600 à 12,000 hommes, chiffre inférieur encore de près de neuf mille hommes à celui que la Commission de 1859 assignait aux forts conservés de Liège et de Namur, aux enceintes et aux citadelles démolies de Charleroi, Ostende, Gand et Tournai.

Il est donc mathématiquement prouvé que du chef de la substitution de 10 petits forts et de 10 batteries intermédiaires aux trois grands forts de Liège et de Namur, il ne sera pas nécessaire d'augmenter le nombre de bataillons d'infanterie que la Commission de 1859 et d'autres commissions, réunies depuis lors, ont affecté à la défense des places.

---

(1) On suppose que le Gouvernement donne suite au désir des Namurois de voir la citadelle déclassée et désarmée et les nouveaux forts établis à une grande distance de l'enceinte.

V

Après avoir établi que la création des têtes de pont de la Meuse n'aura pas pour résultat la dissémination des forces défensives, comme l'ont prétendu M. Frère et les journaux que son éloquence a subjugués, prouvons qu'elle renforcera notablement l'action de l'armée en campagne et donnera à celle-ci une indépendance d'allures qui lui est absolument interdite aujourd'hui.

Il est hors de doute que dans l'état actuel des fortifications de la Meuse, notre armée ne pourrait pas disputer avec succès le passage du fleuve à une armée allemande ou à une armée française. L'on ne s'y est pas trompé à l'étranger. Les journaux les plus importants de l'Europe ont signalé cet état de choses ; quelques-uns même, d'accord avec des organes de la presse belge, ont soutenu que nous laisserions les belligérants franchir sans opposition la Meuse, nous bornant à prendre position entre ce fleuve et Anvers, pour menacer l'un des flancs de l'envahisseur.

C'est également ainsi que M. Frère définit le système de concentration adopté en 1859 : « Diverses hypothèses, dit-il, peuvent être prévues : on veut violer notre territoire ; l'armée fait son devoir ; si elle est en face d'un ennemi supérieur en nombre, elle se retire dans les positions qu'elle a choisies, en attendant le moment d'agir avec efficacité. Les ennemis qui se cherchent, se rencontrent sur notre territoire ; ils sont aux prises ; c'est pour nous le moment d'agir ; nous attaquons en flanc celui qui, le

» premier, a violé notre territoire et nous devenons ainsi  
» les alliés de son adversaire. »

Si M. Frère voulait continuer ses recherches dans nos anciens écrits, il constaterait peut-être qu'autrefois nous avons cru que l'armée belge pourrait jouer ce rôle secondaire et peu dangereux ; mais on exige aujourd'hui de l'État neutre non pas d'intervenir dans la bataille décisive, mais bien d'arrêter sur la première ligne de défense favorable, le belligérant qui, dans un intérêt stratégique, veut user du territoire neutre, et de l'arrêter assez longtemps pour qu'il ne puisse pas atteindre son but. Cette première ligne de défense favorable, si l'ennemi vient de l'Est ou si, venant du Midi, il veut gagner le bas-Rhin, est évidemment la Meuse. C'est donc là et non ailleurs que l'armée belge devra se porter dans l'éventualité dont il s'agit. On semble douter cependant, aujourd'hui à l'étranger, que nous soyons décidés à lui faire jouer ce rôle.

Déjà en 1874 la *Gazette de l'Allemagne du Nord* exprimait ces doutes dans les termes suivants : « La France, si  
» elle voulait entamer une autre guerre avec l'Allema-  
» gne, n'irait point donner de la tête contre le mur,  
» c'est à dire contre Metz, et n'oserait pas non plus sortir  
» par la fente du rocher de Belfort, *mais elle déboucherait*  
» *au large et tout à son aise par la Belgique.* »

Cette appréciation ainsi que celle des journaux allemands et anglais qui récemment ont soutenu la même thèse, est inadmissible, parce que le commandant en chef de l'armée belge qui laisserait l'un des belligérants franchir la Meuse

et qui se contenterait de prendre position en avant du camp retranché d'Anvers, manquerait à tous ses devoirs et perdrait le pays (1). Il renoncerait à défendre la neutralité, contrairement à nos obligations les plus formelles, et livrerait au plus entreprenant ou au moins scrupuleux des deux belligérants la grande voie stratégique qui traverse notre pays et que l'Europe nous a chargé de garder. Cette manière d'opérer serait injustifiable ; elle ne pourrait être motivée que dans le cas d'une attaque *directe* ayant pour objectif la conquête de la Belgique et pour dernier épisode le siège d'Anvers.

On peut donc affirmer que si l'un de nos puissants voisins voulait traverser le pays, le commandant en chef de l'armée belge se porterait au-devant de lui. Mais pourrait-il, dans l'état actuel des défenses de la Meuse, obtenir un résultat utile en opérant de la sorte ?

A cette question, tout militaire intelligent et expérimenté répondra négativement.

Défendre, sans points d'appui, la Meuse contre une armée venant du Midi et voulant passer le fleuve à Namur ou s'emparer de ce point, ce serait mettre nos forces actives dans le cas d'être coupées de leur base d'opération et de leurs alliés débouchant par le Nord ; la défendre contre un ennemi venant de l'Est et pouvant occuper devant Liège des hauteurs qui dominent celles de la rive gauche, ce

---

(1) « Une fois la neutralité de la Belgique violée, par l'un quelconque des belligérants, dit Sir Charles Dilke, c'en est fait de son indépendance, quels que puissent être les engagements. »

serait exposer ces forces à être décimées par l'artillerie ennemie.

Que si, pour éviter ce danger, notre armée se portait sur la rive droite de la Meuse à l'effet d'y occuper une forte position, elle serait, en cas d'échec, acculée aux ponts, culbutée en partie dans le fleuve, ou obligée de mettre bas les armes.

La situation serait tout autre si Liège et Namur étaient pourvues de bonnes têtes de pont. Alors notre armée pourrait se porter sur la rive droite de la Meuse, prendre l'offensive ou attendre l'ennemi dans une position retranchée, et, en cas d'échec, battre en retraite sans courir aucun danger. Alors, aussi, elle pourrait en pivotant sur Liège et Namur défendre le passage en ces points et aux points intermédiaires assez longtemps pour que l'ennemi n'eût plus aucun intérêt à violer la neutralité belge et à diriger une partie de ses forces par les vallées de la Meuse et de la Sambre.

Si, manœuvrant ainsi, l'armée était momentanément coupée d'Anvers, il n'en résulterait aucun inconvénient, puisque sous la protection des forts de Liège ou de Namur, elle pourrait attendre l'arrivée du belligérant opposé, qui deviendrait nécessairement son allié. Et cette attente ne serait pas longue, puisqu'elle n'aurait pour durée que la différence entre le temps qu'il faudrait à chacun des belligérants pour opérer son déploiement stratégique sur la frontière belge (1). Elle pourrait être nulle et, serait tout au

---

(1) Aix-la-Chapelle et Givet se trouvent à égale distance de Huy, point milieu entre Liège et Namur. Les deux belligérants, s'ils étaient concentrés le même jour sur notre frontière, pourraient donc atteindre ce point milieu presque en même temps.

plus de 2 à 3 jours, si l'une des armées était moins prompte à se mobiliser que l'autre.

Quoi, dira-t-on, pour soutenir vos projets vous êtes donc amené à prévoir une éventualité où l'armée belge pourrait être momentanément *coupée d'Anvers*? Sans doute, et cette interruption des communications non seulement n'a rien d'effrayant, mais sera jugée utile et nécessaire par quiconque apprécie l'intérêt qu'a l'armée de l'État neutre à combiner ses mouvements avec ceux de l'armée du belligérant qui vient à son secours. Evidemment l'autre belligérant ne pourrait pas, après la jonction des deux armées, entreprendre le siège d'Anvers, laissant ces armées sur ses derrières ou sur l'un de ses flancs. En pareil cas, le sort du pays se déciderait en rase campagne et dépendrait de l'issue du choc décisif entre les deux belligérants. Si cette issue nous était favorable, le pays serait sauvé; si elle nous était défavorable, nous subirions la loi du vainqueur, et, dans les deux cas, Anvers ne serait pas assiégée. Elle ne subirait ce sort et l'armée ne serait obligée de s'y laisser enfermer, que si le but de l'envahisseur était non pas de traverser la Belgique, mais bien de la conquérir. Alors nous ne pourrions pas, sans commettre la plus grande imprudence, livrer des combats qui nous exposeraient, en cas d'échec, à perdre nos communications avec Anvers, le réduit de la défense nationale, la dernière ancre de salut du pays.

On a prétendu que l'armée belge courrait le danger d'être bloquée dans les têtes de pont de la Meuse et qu'elle y éprouverait le sort de l'armée française à Sedan.

Cela n'est pas admissible ! Il faudrait, en effet, que le commandant de nos forces en campagne fût d'une incapacité absolue pour se laisser enfermer dans une *tête de pont* manquant de vivres et de toutes les ressources que présentent les *camps retranchés* où une armée peut être obligée de séjourner longtemps. Ce blocus, au surplus, n'aurait aucun résultat, puisqu'il devrait être levé à l'approche du belligérant opposé, qui serait notre allié. Et si, d'aventure, ce belligérant était fort en retard, le devoir du commandant de l'armée belge ne serait pas de l'attendre à Liège ou à Namur, mais bien de marcher à sa rencontre, pour opérer la jonction des deux armées.

Les têtes de pont de la Meuse donneraient donc à notre armée une indépendance qu'elle n'a jamais eue et lui permettrait de tenter des opérations que l'absence de points d'appui sur la Meuse lui interdirait aujourd'hui.

Ainsi, *quel que soit l'effectif de nos forces en campagne*, la situation sera meilleure après l'achèvement de ces têtes de pont qu'elle ne l'est en ce moment. On en conclura que le gouvernement demande aux Chambres, non pas l'abandon du système de concentration, mais bien le renforcement de ce système, non pas la dissémination des forces actives, mais bien un meilleur emploi de ces forces. Et cette conclusion serait vraie encore si l'on portait l'effectif de la fraction mobile des garnisons de Liège et de Namur à une brigade mixte au lieu de la composer d'un seul régiment d'infanterie, comme nous l'avons supposé plus haut, car il ne faut pas perdre de vue qu'un pivot stratégique bien placé aug-

plus de 2 à 3 jours, si l'une des armées était moins prompte à se mobiliser que l'autre.

Quoi, dira-t-on, pour soutenir vos projets vous êtes donc amené à prévoir une éventualité où l'armée belge pourrait être momentanément *coupée d'Anvers*? Sans doute, et cette interruption des communications non seulement n'a rien d'effrayant, mais sera jugée utile et nécessaire par quiconque apprécie l'intérêt qu'a l'armée de l'État neutre à combiner ses mouvements avec ceux de l'armée du belligérant qui vient à son secours. Evidemment l'autre belligérant ne pourrait pas, après la jonction des deux armées, entreprendre le siège d'Anvers, laissant ces armées sur ses derrières ou sur l'un de ses flancs. En pareil cas, le sort du pays se déciderait en rase campagne et dépendrait de l'issue du choc décisif entre les deux belligérants. Si cette issue nous était favorable, le pays serait sauvé; si elle nous était défavorable, nous subirions la loi du vainqueur, et, dans les deux cas, Anvers ne serait pas assiégée. Elle ne subirait ce sort et l'armée ne serait obligée de s'y laisser enfermer, que si le but de l'envahisseur était non pas de traverser la Belgique, mais bien de la conquérir. Alors nous ne pourrions pas, sans commettre la plus grande imprudence, livrer des combats qui nous exposeraient, en cas d'échec, à perdre nos communications avec Anvers, le réduit de la défense nationale, la dernière ancre de salut du pays.

On a prétendu que l'armée belge courrait le danger d'être bloquée dans les têtes de pont de la Meuse et qu'elle y éprouverait le sort de l'armée française à Sedan.



Cela n'est pas admissible ! Il faudrait, en effet, que le commandant de nos forces en campagne fût d'une incapacité absolue pour se laisser enfermer dans une *tête de pont* manquant de vivres et de toutes les ressources que présentent les *camps retranchés* où une armée peut être obligée de séjourner longtemps. Ce blocus, au surplus, n'aurait aucun résultat, puisqu'il devrait être levé à l'approche du belligérant opposé, qui serait notre allié. Et si, d'aventure, ce belligérant était fort en retard, le devoir du commandant de l'armée belge ne serait pas de l'attendre à Liège ou à Namur, mais bien de marcher à sa rencontre, pour opérer la jonction des deux armées.

Les têtes de pont de la Meuse donneraient donc à notre armée une indépendance qu'elle n'a jamais eue et lui permettrait de tenter des opérations que l'absence de points d'appui sur la Meuse lui interdirait aujourd'hui.

Ainsi, *quel que soit l'effectif de nos forces en campagne*, la situation sera meilleure après l'achèvement de ces têtes de pont qu'elle ne l'est en ce moment. On en conclura que le gouvernement demande aux Chambres, non pas l'abandon du système de concentration, mais bien le renforcement de ce système, non pas la dissémination des forces actives, mais bien un meilleur emploi de ces forces. Et cette conclusion serait vraie encore si l'on portait l'effectif de la fraction mobile des garnisons de Liège et de Namur à une brigade mixte au lieu de la composer d'un seul régiment d'infanterie, comme nous l'avons supposé plus haut, car il ne faut pas perdre de vue qu'un pivot stratégique bien placé aug-

mente la puissance de l'armée mobile. C'est ainsi que le prince de Bismarck a pu dire : *Metz veut 100,000 hommes.* Si l'armée du général Faid'herbe n'avait pas eu pour pivots d'opérations les places du Nord de la France, elle n'aurait pu résister aussi longtemps ni avec autant de succès, son effectif eût-il été double. Les exemples de l'espèce abondent dans l'histoire. La plupart ont été cités par Napoléon dans ses *Mémoires*, écrits à Sainte-Hélène.

Il est évident que notre attitude devant l'Europe serait plus respectable encore, si, comme le disait M. Frère dans la séance du 2 mars, nous avions « non une armée de » 70,000 hommes, mais de 100,000 hommes effectifs, de » 150,000 hommes si possible, solidement organisés, bien » encadrés, soutenus par l'artillerie que nous devons com- » pléter. »

Sur ce point tous les bons citoyens seront de son avis. On ne pourra, toutefois, espérer une solution satisfaisante de la question militaire que le jour, encore éloigné, hélas ! où les partis ne videront plus leurs querelles sur le terrain de la défense nationale et où le patriotisme en paroles aura fait place au patriotisme en action.

## VI

Si le projet soumis à la Chambre n'est ni une renonciation au plan de concentration de 1859, ni une cause d'affaiblissement pour l'armée en campagne, quelles raisons pourrait-on encore invoquer pour le combattre ?

Nos adversaires en ont produit trois. La première a été présentée par M. Frère, dans les termes suivants :

« Il n'y a plus aujourd'hui un obstacle quelconque pour  
» empêcher qu'une armée française, débouchant de Lille, Mau-  
» beuge ou Valenciennes, se répand~~e~~ chez nous. Partout elle  
» trouvera des routes, de multiples chemins de fer pour aller  
» par Landen, Hasselt et Maeseyck au Bas-Rhin : elle n'aura  
» plus même à rencontrer sur la Meuse, la forteresse de Maes-  
» tricht qui est *rasée*; aucun obstacle n'existe plus à son  
» passage.

» La position de Liège est donc tournée, et elle ne l'est pas  
» seulement par là; il existe des chemins de fer qui permettent  
» de ne point passer sous les canons des forts... Si donc il  
» s'agit de fortifications pour s'opposer au passage, elles sont  
» évidemment inutiles, puisqu'on peut passer ailleurs, par d'au-  
» tres routes que par celles qu'on veut fortifier.

» Il n'est pas besoin d'être un stratéliste pour se prononcer ;  
» c'est une simple question de topographie, une question de  
» fait, que chacun peut examiner. »

L'honorable député se trompe dans cette appréciation en compagnie de feu le général Eenens, qui supposait qu'une armée allemande tournerait Liège par Maestricht et Landen, en se mettant un ennemi de plus sur les bras. Ce n'est pas, en effet, la *géographie*, mais bien la *stratégie* et la *tactique* qu'il faut consulter pour savoir si un mouvement tournant est possible. Or, l'une et l'autre recommandent de ne jamais franchir un cours d'eau important sans avoir une tête de pont pour assurer le débouché et surtout la retraite. Si une armée

négligeait cette règle de prudence elle s'exposerait, en cas d'échec et de vive poursuite, à être acculée à l'obstacle et obligée de déposer les armes. L'histoire militaire offre plusieurs exemples de ces catastrophes. Pour les éviter, on doit ou bien s'emparer d'une tête de pont existante ou bien en construire une, après qu'on aura effectué le passage. Si donc les Allemands ou les Français voulaient tourner Liège par Maeseyck ou Maestricht, villes ouvertes, ils devraient d'abord franchir le fleuve en présence de l'armée hollando-belge établie sur la rive opposée, au débouché des ponts (qu'elle aurait nécessairement fait sauter), ce qui serait déjà une opération assez difficile; elle devrait ensuite faire construire, au delà de ses ponts de campagne ou des ponts permanents rétablis, des redoutes ou des fortins pouvant résister à l'artillerie, ce qui serait bien plus difficile encore, les parets des armées en campagne étant pourvus aujourd'hui de mortiers et d'obusiers dont les projectiles, chargés de coton-poudre ou de mélinite, désorganiseraient promptement et rendraient inhabitables des ouvrages armés de canons à ciel ouvert et pourvus seulement d'abris en bois et en fascinages.

L'armée envahissante devrait enfin passer entre Liège et le camp retranché d'Anvers, situés à trois journées de marche l'un de l'autre, et sur lesquels l'armée belge ou l'armée hollando-belge pourraient pivoter sans rien compromettre.

On est en droit de supposer que dans de pareilles conditions, ni les Allemands, ni les Français n'effectueraient le passage de la Meuse à Maeseyck ou à Maestricht. Il ne leur

resterait plus, dès lors, que l'alternative de s'emparer de Liège ou de respecter la neutralité de la Belgique en choisissant une autre ligne d'opérations.

## VII

La deuxième raison que l'on fait valoir pour combattre les travaux de la Meuse a été exposée comme suit par l'honorable député de Liège :

« Nous allons dépenser des sommes considérables non pas  
» pour mettre les villes de Namur et de Liège à l'abri d'un bom-  
» bardement, mais pour les y exposer. »

Voici comment il justifie cette étrange assertion :

« Examinons ce qu'on offre en échange des anciens forts à la  
» ville de Liège : une douzaine de forts constituant un camp  
» retranché dont la ville sera le centre et l'*âme* et qui en fait  
» un champ de bataille où elle peut être vouée à la destruction.  
» Il ne s'agit plus de vingt-quatre heures pour en finir, pour  
» avoir raison des bicoques actuelles (1); nous aurons une guerre  
» longue et meurtrière, *c'est bien établi.* »

Toute cette argumentation, comme celle des journaux qui défendent la même thèse, repose sur l'opinion absolument fausse que Liège et Namur seraient appelées à soutenir un siège prolongé; quoi qu'en dise l'éloquent Ministre d'Etat *cela n'est pas établi du tout.* Nous ne voyons pas, non plus,

---

(1) Remarquons que ces 24 heures de résistance que M. Frère assigne aux bicoques actuelles suffiraient pour réduire la ville de Liège en cendres.

comment et dans quel cas la ville *ouverte* qu'il qualifie d'*âme* de la tête de pont (bien qu'elle n'ait aucun rôle à jouer), sera *un champ de bataille où elle peut être vouée à la destruction.*

Y a-t-il une tête de pont en Europe qui se trouve dans d'autres conditions, et dont les habitants — si les craintes de M. Frère étaient fondées — ne courraient pas les mêmes dangers? Or, jamais on n'a vu ces habitants, ni les députés qui les représentent, protester contre les fortifications dont on les a entourées dans l'intérêt de la défense nationale. Pourquoi les Liégeois et les Namurois agiraient-ils autrement? Leurs villes ne sont-elles pas, comme l'a dit M. Banning, d'ardents foyers de patriotisme qui ne marchanderont pas leur dévouement au pays, et leurs vaillants citoyens ne sont-ils pas, comme l'a répété M. Frère, prêts à affronter le danger à condition que ce soit nécessaire? Aussi n'ont-elles demandé qu'à être débarrassées de leurs *inutiles, inefficaces et dangereuses* fortifications actuelles et mises à l'abri du bombardement, au même titre que la ville d'Anvers. Et que faut-il pour leur donner cette satisfaction? Les entourer d'une ceinture de forts dont la distance à l'agglomération soit de 5 kilomètres au moins, d'après les ingénieurs allemands et de 6 kilomètres au moins, d'après les ingénieurs français. Sur quoi reposent ces données? sur la portée extrême des mortiers rayés, qui est de 3,600 mètres et sur la portée extrême des obusiers rayés qui est de 7,000 mètres. Or, comme les batteries de bombardement sont établies de nos jours à 2,000 ou 2,500 mètres des forts, il s'ensuit qu'une tête de pont de 5 à 6 kilomètres de profondeur met une ville *entièrement à l'abri des obus.*

Il existe, à la vérité, des canons de côte et de marine qui portent à 10 et 12 kilomètres, mais ce n'est pas avec ces lourds engins, trop difficiles à transporter, que s'exécutent les bombardements.

Les forts de Liège et de Namur se trouveront à des distances de la ville variant entre 5 et 8 kilomètres. Ces villes seront par conséquent à l'abri du bombardement aussi bien et même mieux que Lille, Metz, Strasbourg, Cologne, Rome, etc. (1)

Jamais les Liégeois et les Namurois ne seront donc bombardés. Quant au siège des forts, il se ferait sans que les villes, même dans leurs constructions les plus excentriques, fussent atteintes par un seul projectile, puisqu'ils en seraient éloignés de plus de 5 kilomètres.

Les choses ne se passeraient plus de même si, comme à Metz, Strasbourg, Lille, Anvers, Cologne et autres camps retranchés permanents, Liège et Namur avaient une enceinte fortifiée dont l'ennemi ferait le siège, après la prise des forts. Alors les habitants pourraient éprouver un préjudice réel,

---

(1) On lit dans la *Géographie militaire* de Marga (ouvrage classique en France): « La nécessité de mettre un centre aussi important que Lille » à l'abri du bombardement a conduit à construire des forts à des distances » de 5 à 6 kilomètres de l'enceinte. »

A Maubeuge, pour la même raison, les forts ont été placés entre 4 et 6 kilomètres; à Metz entre 2,600 et 4,000 mètres; à Strasbourg, entre 4,500 et 7,600 mètres (un seul fort est à 9,300 mètres); à Cologne, entre 5 et 6 kilomètres; à Mayence, entre 3 et 6 kilomètres; à Lyon, à 6 kilomètres en moyenne et à Rome, entre 3 et 5 kilomètres.

causé par les obus qui manqueraient le but et passeraient au-dessus du rempart.

Mais quant à supposer, comme le fait M. Frère, que les villes ouvertes de Liège et de Namur pourraient être le théâtre d'une lutte qui entraînerait leur destruction, nous ne voyons pas dans quel cas cette supposition pourrait se réaliser. Une armée et moins encore un petit corps de troupes, ne franchirait pas impunément une ceinture de forts intacts. L'on peut se demander, au surplus, dans quel but une entreprise si extravagante serait tentée.

C'est donc en vain qu'on cherche à effrayer les habitants de Liège et de Namur en affirmant que le gouvernement attirera sur eux les dangers du bombardement, loin de les en préserver pour toujours.

Ce danger ne les menacerait que si l'on maintenait et améliorerait les forts actuels, comme MM. Frère et Gratry annonçaient l'intention de le faire, dans les séances de la Chambre des 15 et 16 février 1882. « Nous pensons, disait le ministre de la guerre, que ces places *doivent être conservées telles qu'elles existent*, sans développer leurs fortifications. Nous croyons que les ouvrages existants *peuvent et doivent être améliorés*. Mais nous ne croyons pas à la nécessité de développer les fortifications de Liège et de Namur. » Et M. Frère disait également : « L'honorable ministre de la guerre n'a pas dit qu'il fallait *raser*, qu'il fallait détruire ce qui existe aujourd'hui à Namur et à Liège. Il a dit ce que nous avons dit nous-mêmes : nous maintenons le plan tel qu'il a été adopté en 1859. Or, en 1859, qu'a-t-on voulu ? Je l'ai rappelé



l'autre jour. *On a voulu conserver des TÊTES DE PONT, des forts indiqués et en petit nombre, à l'abri desquels pourrait s'organiser la résistance nationale. Eh bien, ces TÊTES DE PONT nous les maintenons, sauf, s'il y a lieu, à les améliorer en conservant leur caractère et leur destination actuelle.* »

Est-ce là ce que Liège et Namur désirent ? Si l'on donnait suite à ce programme, ce serait, en cas d'hostilité dans la vallée de la Meuse, la destruction assurée de l'une et de l'autre villes, tandis que les forts nouveaux, placés à une distance de 7 kilomètres écartent tout danger, toute appréhension légitime.

## VIII

La troisième raison produite par les adversaires des travaux de la Meuse est d'ordre politique. Ils soutiennent que ces travaux sont vus de mauvais œil par nos voisins et peuvent nous attirer de sérieuses difficultés. Mais le chef du cabinet a donné à cette allégation un démenti formel, dans la séance du 2 mars, en disant : « A l'étranger, le projet de loi » a rencontré une approbation unanime. On y a vu la » preuve de la vitalité de la Belgique et de sa ferme résolution » de ne rien épargner pour assurer le maintien de son existence nationale. »

Le témoignage de la presse militaire confirme en ce point celui de la diplomatie.

En mars 1882, le *Journal des sciences militaires* de Paris, résumait dans les termes suivants un article sur la frontière

française du Nord : « Après les développements qui précèdent, le lecteur doit être convaincu que si jamais les Belges se décidaient à fortifier Liège et Namur, avec l'intention de s'y défendre, l'état-major français ne pourrait que s'en féliciter. »

Et le 19 février dernier, la *Deutsche Heeres Zeitung* de Berlin, s'exprimait ainsi : « Non seulement la Belgique faible est sérieusement menacée, mais l'Allemagne elle-même est exposée à des dangers. En effet, c'est dans la prévision que la Belgique consacrerait toutes ses forces au maintien de l'intégrité de son territoire, que l'Allemagne n'a échelonné que de rares fortifications le long du Rhin, depuis Cologne jusqu'à la frontière hollandaise. »

Nous pourrions multiplier ces citations; mais à quoi bon? Qui donc ferait un grief à la Belgique de trop bien s'acquitter des fonctions de garde-barrière que les grandes puissances lui ont imposées dans leur intérêt, et comme condition de son entrée dans la famille des États indépendants.

Si elle agissait autrement, elle s'exposerait à de justes réclamations.

Le *militair Wochenblatt* de Berlin déplorait, il y a trois mois, l'état d'abandon dans lequel on laisse les fortifications de la Meuse, et il ajoutait : « Aux yeux des gens » qui ont un jugement sûr, cette manière d'agir *pourra coûter cher à la nation belge.* »

Ne voulant pas, dans les circonstances actuelles, encourir le reproche de manquer à ses devoirs les plus impérieux, le gouvernement a demandé à la Législature qu'elle lui fournît

le moyen de fermer les portes de notre frontière de l'Est (1). Le torrent de l'invasion se précipiterait certainement par là dans le pays, si elles restaient ouvertes, et certainement aussi, il prendrait une autre voie si nous étions en état de faire perdre sur la Meuse plusieurs jours au belligérant qui choisirait la vallée de ce fleuve comme ligne d'opérations. (2)

## IX

Ceux qui prétendent que la neutralité de la Belgique ne court aucun danger, même dans l'hypothèse d'une nouvelle guerre entre l'Allemagne et la France, invoqueront un remarquable travail, publié par le *Journal des Débats* et qu'on attribue au général de Miribel. L'auteur de ce travail arrive à la conclusion suivante : « L'invasion de la Belgique par » la France doit être rangée dans la catégorie des sottises » que nos moyens ne nous permettent pas de commettre. »

Ce n'est pas le lieu de discuter les importantes et délicates questions que soulève cette opinion. Nous ferons seulement observer qu'elle est contraire à celle du comité de défense qui

---

(1) Fermer à l'invasion la frontière du Sud serait impossible puisqu'elle est traversée par 15 voies ferrées et un plus grand nombre de routes carrossables.

(2) C'est également l'avis de Sir Charles Dilke qui disait dans son étude parue le 1<sup>er</sup> janvier 1887 : « Un fait certain, c'est que si la Belgique voulait » prendre des mesures préventives en vue de sa défense, elle serait respec- » tée. » Ces mesures, le gouvernement les proposera à la Législature qui, sans doute, les votera dans un sentiment de viril patriotisme.

a créé le nouveau système de fortification de la France, système qui comporte 5 grandes places (camps retranchés et pivots de manœuvres) sur la frontière Nord, à savoir : Dunkerque, Lille, Valenciennes, Maubeuge et Givet. Elle est contraire aussi à l'opinion exprimée dans plusieurs passages du livre de Tenot, écrit sur les notes du général de Rivière, le savant ingénieur qui a eu la direction des travaux de défense et en a arrêté les projets ; elle est contraire enfin à l'enseignement, *contrôlé par les comités du génie et de l'état-major*, qui se donne à l'école de Fontainebleau. On lit, en effet, dans les précis du cours confié au commandant Delair :

« La place de Givet-Charlemont, tout à fait en l'air, ne se  
» relie que fort mal avec le système fortifié ; elle en est plutôt  
» complètement indépendante et *n'aurait qu'une médiocre im-*  
» *portance au point de vue défensif... Mais elle pourra servir*  
» *dans une OPÉRATION OFFENSIVE dirigée par la Basse-Meuse,*  
» et constituera une place de rassemblement excellente pour  
» les équipages de pont nécessaires...

— « De la rive gauche de la Sambre à la rive droite de l'Oise  
» ne se rencontrent guère que des plateaux peu découpés...  
» C'est la route classique de la *trouée de Chimay* et de la vallée  
» de l'Oise. Il suffit, du reste, comme on l'a déjà dit dans le  
» cours de géographie de l'Ecole, de se rappeler les noms his-  
» toriques de Malplaquet, Jemmapes, Ligny, Fleurus, Ramil-  
» lies, Neerwinden, pour constater l'importance stratégique de  
» la crête militaire qui longe la Sambre, *importance qui se trouve*  
» *encore accrue aujourd'hui par les grandes lignes ferrées qui*

» *l'avoisinent*, notamment celle de Paris à Cologne par Erque-  
» lines. C'est donc véritablement dans la région comprise entre  
» la Sambre et l'Escaut qu'il convient d'établir le pivot straté-  
» gique de la grande armée de défense du Nord. »

La manière dont opèrera cette grande armée de défense est indiquée avec toute la clarté désirable dans les passages suivants :

« La grande place de Maubeuge est trop en l'air *pour être*  
» *considérée comme faisant partie du front de la ligne défen-*  
» *sive*, car elle pourrait être débordée dès le début des hosti-  
» lités et se trouver ainsi mise hors de cause. Mais, *considérée*  
» *au point de vue OFFENSIF*, la position de Maubeuge a une très  
» grande action. Elle constitue une grande place de dépôt com-  
» mode pour une armée qui aurait à opérer dans la BELGIQUE  
» CENTRALE; elle se combinerait, à cet effet, avec la place de  
» Givet, située de l'autre côté de Chimay. *Aussi lui a-t-on*  
» *donné une importance de premier ordre* par la création d'une  
» ceinture d'ouvrages détachés...

— » En dehors de la région fortifiée proprement dite, se  
» trouve l'ancienne place de Lille... On ne peut laisser cette  
» place en dehors de tout système défensif à raison de l'im-  
» portance même de ses établissements industriels et des res-  
» sources qu'elle est susceptible de fournir comme place de  
» dépôt, soit dans une action défensive, soit dans une guerre  
» offensive.

» Dans le premier cas, c'est une position secondaire spéciale;  
» dans le second cas, c'est un centre d'approvisionnement très  
» bien placé pour une opération en Belgique. *Aussi*, quoique  
» cette place soit située dans des conditions telles que, dès le  
» début des hostilités, elle puisse être facilement débordée à

» cause de sa position en saillie sur la frontière et de son man-  
» que d'appui, *lui a-t-on attribué une organisation de premier*  
» *ordre*, comprenant l'établissement de sept ouvrages en pre-  
» mière ligne, et de quatre en deuxième ligne. »

L'opinion que jamais les Allemands n'envahiront la Belgique est soutenue au delà du Rhin par des militaires qui raisonnent aussi bien que l'auteur de l'article du *Journal des Débats*, mais leur conclusion est également fort contestée. « C'est, dit M. Tenot, une opinion courante dans les cercles militaires allemands que la neutralité de la Belgique ne serait pas respectée dans l'éventualité d'un nouveau conflit entre la France et l'Allemagne. »

La *Norddeutsche allgemeine Zeitung* dit, de son côté, « l'Allemagne n'a guère de raisons politiques pour violer la neutralité belge, mais l'avantage qui en découlerait, au point de vue militaire, *pourrait la contraindre à le faire dans un moment donné.* »

Et la *Gazette de la Croix*, après avoir traité cette même question, prétend que celui qui ne saisit pas la nécessité, au point de vue belge, de fortifier Liège et Namur *ne comprend rien aux choses militaires.*

On lit dans *La France sous les armes*, livre attribué à un général allemand, qui écrit sous le pseudonyme de Blanchard de Meisendorf :

« Pour signifier quelque chose une *neutralité* doit être armée, assez bien armée pour inspirer et, au besoin, imposer le respect... sinon ce n'est plus qu'une simple expression diploma-

tique... La Belgique est toujours le champ clos où certaines puissances ont *pris l'habitude* de venir vider leurs différends.

» Pour nous, Allemands, nous observons que nous n'y trouvons en fait d'obstacles que la citadelle de Namur et les forts de Liège, qu'il nous est par conséquent *facile de passer la Meuse et de tomber sur le Nord de la France.* »

Le colonel du génie français Hennebert commente ainsi ce passage :

« Actuellement, les Allemands n'ont pas grand intérêt à violer la neutralité belge, mais si l'idée leur en venait, nous ne les attendrions pas derrière nos places du Nord; *nous masquerions Anvers pour aller nous défendre sur les bords de la Meuse, en avant de notre frontière.* »

Nous ne tirerons de ces avis contradictoires qu'une seule conclusion, c'est qu'il peut se présenter des cas où, pour les Français comme pour les Allemands, il y ait avantage ou nécessité de violer la neutralité belge.

M. Frère, sans doute pour rassurer ses compatriotes, fait remarquer que jamais l'appui de l'Angleterre n'a fait défaut à la Belgique et il ajoute : « Avons-nous besoin de soutenir » que les traités *seront* violés, pour justifier nos armements? »

Non assurément, mais nous avons le droit et même le devoir de soutenir que ces traités *pourraient être* violés et qu'alors l'appui de l'Angleterre ou bien serait tardif et par conséquent inefficace, ou bien même nous ferait complètement défaut.

L'armée anglaise stationnée dans la Grande-Bretagne ne compte, en effet, actuellement que 80 bataillons d'infanterie

de 600 hommes, 22 régiments de cavalerie de 400 hommes, 86 batteries de campagne et de place de 150 hommes et 22 à 25 compagnies du génie de 130 hommes, soit en tout 73,000 hommes, dont 30 à 40,000 sont nécessaires pour occuper l'Irlande et garder les postes fortifiés de l'Angleterre et de l'Ecosse.

L'Angleterre ne pourrait donc envoyer au dehors que 33 à 43,000 hommes. « Or, il est impossible, dit l'auteur d'une brochure parue récemment (1), que cet effectif puisse être maintenu puisque l'armée anglaise compte, en moyenne, 1,400 déserteurs par mois. Aussi, la plupart des auteurs militaires sont-ils d'accord pour fixer à 30,000 hommes la force de l'armée britannique qui pourrait opérer sur le continent. Les Anglais eux-mêmes ne songent pas à contester ce chiffre. »

Le *Times* disait en novembre 1866 : « Si nous devons résister à l'ennemi, nous n'aurions, en Angleterre, que 40,000 à 50,000 hommes de troupes régulières. »

Et en octobre 1881, le *Standard* estimait encore plus bas la puissance militaire de son pays, en disant : « L'Italie cherche à entrer dans l'alliance austro-allemande parce qu'elle s'est aperçue qu'en s'appuyant sur l'Angleterre, elle s'appuyait sur un roseau brisé. »

## X

Dans les derniers temps, plusieurs journaux allemands et

---

(1) *La Question militaire en Belgique* par le capitaine Wangermée.



anglais ont soutenu que la neutralité n'est qu'une *simple expression diplomatique*, sans valeur réelle.

M. Labouchère, l'un des chefs du parti radical en Angleterre, disait récemment à la Chambre des Communes : « J'admets qu'il serait désirable que la neutralité de la Belgique ne fût pas violée, ni ce pays absorbé par l'Allemagne ou la France. Nous n'aurions pas cependant pour nous opposer à cette violation un intérêt tel qu'il fallût recourir aux armes pour l'empêcher. Dans cette guerre, il n'est pas certain que nous serions les vainqueurs, mais vainqueurs ou non, nous aurions à payer cent millions de livres sterling, ce qui obligerait à augmenter de trois millions de livres les taxes annuelles. »

C'est à peu près le même raisonnement égoïste que fit le *Times* en 1864 pour justifier l'Angleterre de n'être point intervenue dans la guerre de l'Autriche et de la Prusse contre le Danemark, que les traités l'obligeaient à protéger.

« Bien loin, disait-il, que nous envisagions avec terreur l'incorporation du Schleswig dans la Confédération, nous croyons que cet acte *ne peut troubler, en aucune façon*, le COMMERCE ANGLAIS ! »

Aussi le *Standard* nous avertissait-il déjà en 1880, « de ne compter sur l'Angleterre qu'après que nous aurions fait, de notre côté tout ce qui sera possible pour que son intervention soit opportune et efficace. » Et il y a quelques jours, à peine, il conseillait au gouvernement anglais d'y regarder à deux fois avant de s'engager dans une guerre colossale, en venant au secours de la Belgique lorsque son territoire sera

violé par une armée allemande ou française qui n'aurait pour objectif que de traverser le pays.

Sir Charles Dilke prétend que l'Angleterre n'arrivera pas à notre secours si nous ne pouvons arrêter quelque temps l'ennemi sur la Meuse, et c'est ce qui lui fait dire : « Si la neutralité de la Belgique doit être sauvegardée, elle ne saurait l'être que par Liège et *la vallée supérieure de la Meuse.* »

C'est dans le même esprit que lord Palmerston disait déjà en 1855 : « J'ai toujours remarqué que lorsqu'une guerre éclate et qu'une nation croit utile de traverser avec son armée un territoire neutre, elle ne songe pas à respecter la neutralité inscrite dans les traités. »

De tels avertissements ne peuvent être dédaignés par nos hommes d'Etat ; ils traceront leur ligne de conduite dans la situation présente de l'Europe. Il faut espérer que les deux partis auxquels ils appartiennent, et qui sont également dévoués au pays, ne se diviseront pas, pour des raisons politiques, sur une question dont la prompt solution intéresse au plus haut degré la défense nationale.

